

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Jean-Michel BLANQUER 110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07

Paris, le 4 mars 2022

<u>OBJET : Relance de la demande de retrait de la circulaire pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire</u>

Monsieur le Ministre,

Le 3 janvier 2022, nous vous avons sollicité en vous demandant le retrait immédiat de la circulaire pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire.

À cette occasion, nous vous invitions à consulter les travaux documentés produits par SOS Éducation sur les risques de promouvoir à l'école l'idéologie trans affirmative qui prône la transition rapide des enfants et des adolescents, en premier lieu la transition sociale :

- [CONFÉRENCE] Pourquoi la circulaire transgenre de Jean-Michel Blanquer représente un danger : principes généraux, aspects médicaux et éthiques, approche juridique.
- [NOTE D'ANALYSE] La question transgenre chez les enfants Synthèse documentée pour comprendre les dangers de l'activisme politique transaffirmatif sur les jeunes

Notre courrier est resté sans réponse alors que nos recherches démontrent de manière irréfutable que l'idéologie du genre ressenti comme norme à l'école est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant à court, comme à long terme.

Aujourd'hui, un fait nouveau confirme le bien-fondé de notre démarche et nous conduit à réitérer notre demande de retrait de votre circulaire.

En effet, comme vous le savez sans doute, **l'Académie nationale de médecine** vient de publier sa position qui est sans équivoque. <u>Elle prône comme le fait SOS Éducation depuis des mois, la mesure et l'attente vigilante, et demande qu'un accompagnement psychologique soit mis en place le plus longtemps possible pour les enfants et les adolescents en questionnement <u>sur leur identité de genre</u>.</u>

SOS Éducation vous a alerté sur les dommages graves et irréversibles sur la santé physique et psychique des mineurs qui engagent une transition rapide. Vous êtes resté sourd et muet face à notre appel de protection des enfants victimes d'une idéologie dévastatrice dont nous, les adultes, n'aurons pas été capables de les protéger. Resterez-vous insensible aux arguments de l'Académie nationale de médecine ?

SOS Éducation - Association Loi 1901 à but non lucratif et reconnue d'intérêt général - 25 rue de Ponthieu, 75008 PARIS - 01 45 81 22 67 - www.soseducation.org - SIRET : 441 199 627 00056 - APE : 9499Z



L'Académie de médecine confirme dans son <u>communiqué</u> ce que nous nous échinons à vous faire entendre depuis des mois :

« L'Académie nationale de médecine recommande [...] un accompagnement psychologique aussi long que possible des enfants et adolescents exprimant un désir de transition et de leurs parents » .

« L'Académie nationale de médecine recommande [...] la vigilance des parents face aux questions de leurs enfants sur la transidentité ou leur mal-être, <u>en soulignant le caractère addictif de la consultation excessive des réseaux sociaux</u> qui est, à la fois, néfaste au développement psychologique des jeunes et <u>responsable d'une part très importante de la croissance du sentiment d'incongruence de genre</u>. »

Votre circulaire pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire, publiée fin septembre 2021, qui **impose l'idéologie militante et politique** « d'affirmation du genre choisi » à tous les élèves et aux professeurs, va indéniablement à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Cette idéologie n'a <u>aucun fondement scientifique</u> et l'Académie nationale de médecine démontre qu'elle est dangereuse pour nos enfants.

## Elle n'a donc pas sa place à l'École :

- 1. L'École n'a pas pour rôle de diffuser des idéologies et des croyances, mais de transmettre des savoirs.
- 2. L'École n'a pas pour rôle de déconstruire les enfants et de mettre en péril leur avenir, mais de les aider à grandir.

En conséquence, nous vous demandons de retirer sans délai votre circulaire MENE2128373C du 29 septembre 2021.

## Il en va de l'intérêt supérieur de nos enfants.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Priorité à l'Éducation!

Sophie Audugé,

Déléguée Générale de SOS Éducation